

Dialogue national

L'Usap dit oui, mais s'interroge sur le format

F.B.E.M

Libreville / Gabon

A côté des hommes politiques de tous bords, de plus en plus d'acteurs de la société civile et de partenaires sociaux se prononcent, aujourd'hui, sur le dialogue national sans tabou préconisé par le président Ali Bongo Ondimba. Jeudi dernier, à la faveur de leur rentrée syndicale, c'était au tour de l'Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée (Usap) de dire "oui" à cette concertation nationale. Non sans requérir du pouvoir qui l'organise, "un format qui permette la participation de tous les acteurs, dont l'opposition incarnée par l'ancien candidat à la Présidentielle Jean Ping".

Cela pourrait passer, ont proposé les syndicalistes, par la convocation d'un arbitre "extérieur, neutre et désintéressé". Lequel pourrait se nommer Onu, Union européenne, Union Africaine, ou France. Des facilitateurs qui peuvent, toujours selon eux, être une solide caution pour amener cette opposition à la table du dialogue. Une nécessité, a insisté l'Usap, par la voix

de son président, Fridolin Mve Messa. Lequel a dit qu'après les élections présidentielles passées, et les violences multiformes qui ont suivi, "les acteurs majeurs de cette crise doivent impérativement se retrouver, pour dialoguer. Chacun doit pouvoir faire l'auto-critique de ce qui s'est passé, pour dire, là, j'ai fauté, là, il y a eu des insuffisances. Mais comment faire pour que cela ne se reproduise plus".

Acteurs sociaux, "et non politiques", Fridolin Mve Messa et les siens ont dit jouer leur rôle par cet "appel à la responsabilité citoyenne de tous les acteurs politiques à préserver la paix sociale et politique... La lutte syndicale commande aussi que soit préservé l'Etat de droit qui garantit une meilleure sécurité professionnelle aux travailleurs", a-t-il avancé. Non sans relever que "les problèmes qui y seront débattus seront à la fois politiques, économiques, sociaux et culturels". Et que "L'Usap attend notamment de ce débat-action qu'il apporte des réponses appropriées aux préoccupations des travailleurs que nous sommes". Des préoccupations des travailleurs qui ont constitué l'autre pan des échanges de cette rentrée syndicale. L'Usap s'est no-



Photo : F.B.E.M

Le bureau de l'Usap, dont son président, Fridolin Mve Messa (c.), lors de la rentrée de l'organisation syndicale.

tamment insurgée contre le nouveau code du travail applicable en République gabonaise. Allant jusqu'à demander son réexamen. Ce que cette coalition d'une

quinzaine de syndicats reproche à ce code, c'est la marge qu'il donne aux entreprises pour ne pas embaucher leurs employés, en faisant signer à ceux-ci des contrats à durée déterminée (CDD) à la chaîne, entrecoupés de licenciements. Toute chose qui rend le quotidien du travailleur "précaire", ont-ils dénoncé. Aussi, pour apaiser cette situation, et éviter cette sorte de "complicité entre le gouvernement et le patronat", les travailleurs de l'Usap ont "demandé avec gravité, la mise en place d'une structure légale, visant un dialogue tripartite Gouvernement-Travailleur-Patronat".

Législatives 2016  
La Cour décide du report



Photo : DR

Les membres de la Cour constitutionnelle, ici lors d'une précédente occasion.

J.O.

Libreville/Gabon

LA haute juridiction a mis en avant les difficultés financières ainsi que la prise en charge, dans l'urgence, des dépenses imprévues consécutives aux violences enregistrées à l'issue de l'élection du président de la République du 27 août 2016 pour reporter le scrutin législatif qui aurait dû avoir lieu avant la fin de cette année. Pour elle, l'ensemble des raisons susévoquées "constituent un cas de force majeure autorisant l'organisation de l'élection des députés à l'Assemblée nationale au plus tard le 29 juillet 2017".

Tout comme les membres de la Cour constitutionnelle ont précisé, à travers l'article 2 de leur décision, que les députés de la 12e

législature dont le mandat expire le 27 février 2017 demeurent en fonction jusqu'à la proclamation des résultats de l'élection des députés à l'Assemblée nationale organisées dans les délais ci-dessus fixés.

A noter que cette décision de la Cour fait suite à la requête enregistrée au greffe de ladite haute juridiction, le 10 novembre 2016, sous le n°052/GCC. Par laquelle le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, a saisi la Cour constitutionnelle aux fins de voir reporter l'organisation des élections législatives prévues pour le mois de décembre 2016, par application des dispositions combinées des articles 88 de la Constitution et 74 alinéa 2 de la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée.



COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'année académique 2016-2017, le Secrétaire Général de l'UOB invite les anciens étudiants à procéder à leur réinscription selon le calendrier fixé ci-après :

Etablissement	Lundi 05 décembre 2016	Mardi 06 décembre 2016	Mercredi 07 décembre 2016	Judi 08 décembre 2016	Vendredi 09 décembre 2016
FLSH	✓ Etudes Germaniques ✓ Littératures Africaines	✓ Géographie ✓ Sciences du Langage	✓ Géographie ✓ Sciences du Langage	✓ Histoire et Archéologie ✓ Lettres Modernes	✓ Histoire et Archéologie ✓ Lettres Modernes

Etablissement	Lundi 12 décembre 2016	Mardi 13 décembre 2016	Mercredi 14 décembre 2016	Judi 15 décembre 2016	Vendredi 16 décembre 2016
FLSH	✓ Anglais ✓ Philosophie	✓ Anglais ✓ Philosophie	✓ Etudes Ibériques ✓ Psychologie	✓ Etudes Ibériques ✓ Psychologie	✓ Anthropologie
FDSE	✓ Licence 1 Economie	✓ Licence 1 Economie	✓ Licence 2 et Licence 3 Economie	✓ Licence 2 et Licence 3 Economie	✓ Licence Professionnelle Droit et Economie

Etablissement	Lundi 19 décembre 2016	Mardi 20 décembre 2016	Mercredi 21 décembre 2016
FLSH	✓ Sociologie	✓ Sociologie	
FDSE	✓ Licence 1 Droit	✓ Licence 1 Droit	✓ Licence 2 et Licence 3 Droit

Masters et Doctorats : du lundi 26 au jeudi 29 décembre 2016.

Les candidats devront se munir des pièces suivantes :

- Pour les niveaux Licence
  - Une copie légalisée ou l'original du certificat d'admission au baccalauréat ;
  - Une copie légalisée ou original d'extrait d'acte de naissance ;
  - 2 demi-cartes photo (couleur).
- Pour les Masters et Doctorats
  - L'ancienne carte d'étudiant.

Le règlement des frais d'inscription fixé à 9.000 FCFA (Licences), 20.000 FCFA (Masters), 50.000 FCFA (Doctorats), pour les nationaux et assimilés et à 189.000 FCFA pour les étrangers s'effectuera sur place, via Airtel Money.

Passé ce délai, toute personne non inscrite ne pourra se prévaloir de la qualité d'étudiant à l'UOB. Par conséquent, elle ne pourra prendre part ni aux activités pédagogiques ni aux examens.

Fait à Libreville, le 02 décembre 2016

Le Secrétaire Général

Dieudonné Robert OBANGA

